

Le Test AntiGénique pour les masseurs-kinésithérapeutes

Le TAG

La liste des tests autorisés est en ligne: <https://covid-19.sante.gouv.fr/tests>

- Mis à disposition gratuitement par les pharmacies dans la limite de 1 à 2 boîtes par professionnel et par jour
- Le masseur-kinésithérapeute diplômé d'état s'approvisionne en EPI de façon autonome
- Leur utilisation nécessite une **formation préalable au prélèvement nasopharyngé** → *votre URPS peut vous orienter si des besoins de formation sont nécessaires*

Où recevoir les patients ?

Dès lors que le masseur-kinésithérapeute peut **garantir la qualité et la sécurité en conformité avec la réglementation** :

- Au sein du cabinet, dans un centre COVID ou dans un lieu d'exercice coordonné ou au domicile du patient
- Dans un lieu tiers, sur **déclaration obligatoire 48h avant ouverture** sur le [site du ministère de l'Intérieur](#)

AMO et Facturation

- Accessible sans prescription / Tiers payant
- Forfait (*prélèvement / analyse / traçabilité*) 12,2 AMK-**26,23€** sur le lieu d'exercice, 14 AMK-**30,10€** à dom., 8,9 AMK-**19,14€** si dépistage collectif
- Facturation conditionnée à la saisie SI-DEP

TAG ou RT-PCR ?

- Symptomatiques depuis <4jours : **TAG ou RT-PCR**
- Symptomatiques depuis > 4 jours : **RT-PCR**
- Symptomatiques >65ans ou à risque avec un TAG négatif : **RT-PCR**
- Cas contact ou situation de cluster : **TAG ou RT-PCR**
- Asymptomatique en dépistage de masse : **TAG ou RT-PCR**

Comment faire le test ?

Sous la responsabilité du masseur-kinésithérapeute

- 1/ **Entretien**: recueil données patient
- 2/ **Prélèvement** nasopharyngé (*possibilité de déléguer cet acte aux professionnels habilités et formés*)
- 3/ Réalisation du **test**: 15-30min
- 4/ **Résultat**: remise d'un compte rendu écrit au patient et enregistrement **SI-DEP immédiat**

Traçabilité dans SI-DEP

Identification électronique via **PRO SANTE CONNECT**
→ **Obligation de disposer d'une carte CPS et/ou e-CPS pour s'identifier**

- **Demande de CPS**: <https://esante.gouv.fr/securite/cartes-et-certificats/commandes?offre=cartes>
- **Demande de e-CPS**: <https://wallet.esw.esante.gouv.fr/>
- **ASSISTANCE CPS**: <https://esante.gouv.fr/assistance?theme=carte>
- **Guide d'utilisation SIDEP** : [TELECHARGER LE GUIDE SIDEP](#)

Qui est prioritaire ?

- Les **personnes symptomatiques** depuis ≤4 jours
- Les cas contacts asymptomatiques détectés isolément ou au sein d'un cluster

Résultat positif ?

- Communication au patient des conduites à tenir (isolement, prise en charge médicale, masques à récupérer dans une pharmacie)
- Délivrance d'un compte rendu écrit
- Saisie du résultat dans SI-DEP

Résultat négatif ?

- Communication gestes barrières
- Délivrance d'un compte rendu écrit
- Saisie du résultat dans SI-DEP
- *Pour les personnes symptomatiques âgées de 65 ans ou plus ou avec facteur de risque, il est recommandé de consulter un médecin et de réaliser un test RT-PCR de confirmation*

Tenir ensemble.